



# Prévoir' Hospitalisation facilite mon séjour

VOTRE  
COMPLÉMENTAIRE  
PRÉVOYANCE

à partir de **4,61€**  
par mois<sup>[1]</sup>

SANTÉ

▶ PRÉVOYANCE

RETRAITE

ÉPARGNE



Groupe  
**Solimut**  
Mutuelles  
de France

# Prévoir'Hospitalisation

un complément idéal pour vous accompagner face aux aléas de la vie.

Prémunissez-vous des conséquences financières souvent lourdes en cas d'hospitalisation liée à la maladie, la maternité ou l'accident !



## ZOOM SUR VOTRE OFFRE PRÉVOIR'HOSPITALISATION

PRÉVOIR'HOSPITALISATION							
Allocation journalière d'hospitalisation		13€ PAR JOUR	20€ PAR JOUR	28€ PAR JOUR	28€ PAR JOUR	38€ PAR JOUR	45€ PAR JOUR
<b>1 ADULTE</b>							
Cotisation TCA incluse <sup>(2)</sup>	4,61€	6,92€	9,23€	10,38€	12,12€	13,85€	
<b>COUPLE 2 ADULTES</b>							
Cotisation TCA incluse <sup>(2)</sup>	8,66€	12,70€	17,32€	19,63€	23,09€	26,56€	
<b>ENFANT(S)</b>							
Cotisation forfaitaire quel que soit le nombre Cotisation TCA incluse <sup>(2)</sup>	2,31€	3,46€	4,15€	4,86€	5,78€	6,93€	

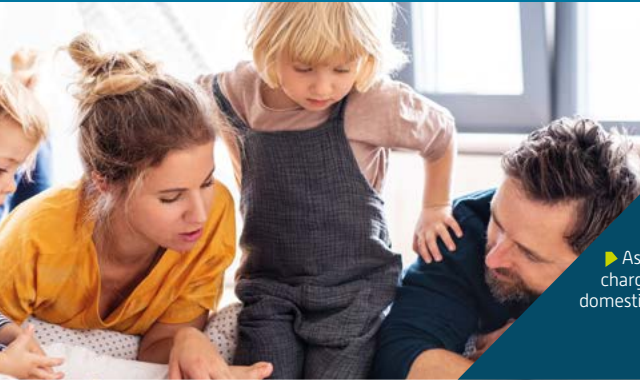
L'allocation journalière d'hospitalisation concerne la période d'hospitalisation consécutive à un accident, une maladie ou une maternité. L'hospitalisation doit être d'une durée supérieure ou égale à 24 heures conformément au Règlement Mutualiste.

## EN CAS D'HOSPITALISATION

- ▶ Un crédit de 60 jours sur 12 mois, qui couvre largement la durée moyenne d'un séjour à l'hôpital.
- ▶ La prise en charge des centres de rééducation adaptés lorsqu'elles sont consécutives à une hospitalisation chirurgicale d'origine accidentelle.
- ▶ PRÉVOIR'HOSPITALISATION couvre tous les hôpitaux, toutes les cliniques et les maternités <sup>(3)</sup>.
- ▶ Une garantie viagère :
  - un contrat résiliable <sup>(4)</sup> à votre seule initiative,
  - des prestations garanties toute votre vie.

Quelques exemples :

- ▶ Supplément pour la chambre individuelle.
- ▶ Frais de parking.
- ▶ Dépassements d'honoraires.
- ▶ Déplacements répétés de vos proches.



## LES PLUS DE LA GARANTIE

- ▶ Pas de questionnaire médical ;
- ▶ Adhésion ouverte à tous de 18 à 65 ans ;
- ▶ Couverture immédiate en cas d'accidents ;
- ▶ Cotisation forfaitaire pour les enfants, quel que soit le nombre ;
- ▶ Assistance complète : aide à domicile, prise en charge des enfants, transfert et garde des animaux domestiques familiaux...

## PRÉVOIR L'HOSPITALISATION, C'EST :

- ▶ Une adhésion ouverte à tous de 18 à 65 ans ;
- ▶ Une garantie viagère sans aucun questionnaire de santé à l'adhésion et aucun stage <sup>(5)</sup> pour l'accident <sup>(6)</sup> ;
- ▶ Une sécurité pour toute votre famille, sans limitation du nombre de personnes ;
- ▶ La liberté d'utilisation de ses prestations ;
- ▶ Une garantie qui couvre aussi la maternité ;
- ▶ Une assistance en cas d'hospitalisation ;
- ▶ Le choix entre 6 niveaux d'allocation journalière.

## UNE ASSISTANCE HOSPITALISATION INCLUSE COMPRENANT :

- La garde/transfert des enfants,
- L'école à domicile,
- L'aide à domicile durant ou après l'hospitalisation,
- La garde des animaux familiaux,
- Des conseils et informations téléphoniques.

[1] Cotisation pour une personne et pour une allocation de 13€/j.

[2] TCA incluse : Taxe sur les Conventions d'Assurance au taux en vigueur lors du règlement des cotisations.

[3] Hors maisons de repos, de convalescence, de retraite et établissements spécialisés ; Établissements et services psychiatriques, de cures thermales, gériatriques et gériatriques.

[4] La Mutuelle est en droit de procéder à la résiliation du contrat en cas de défaut de paiement des cotisations ou de fausse déclaration.

[5] Un stage de 6 mois est requis pour la maladie et 1 an pour la maternité et les pathologies liées à celle-ci.

[6] L'accident étant défini comme tout dommage corporel non intentionnel de la part de l'adhérent, provenant de l'action brusque, soudaine, violente, de caractère fortuit et imprévisible d'une cause extérieure.



## Pas de questionnaire médical

« Fragile, car je suis atteint d'une maladie chronique qui, malheureusement, évolue lentement, j'ai pu souscrire sans questionnaire de santé à Prévoir' Hospitalisation. Ainsi, je suis ravi d'être remboursé des nombreuses dépenses liées à mes séjours hospitaliers. »

**Charles**



## Garde d'enfant

« L'année dernière, j'ai dû être hospitalisée plusieurs jours suite à un accident. Savoir que ma fille pouvait être prise en charge lors de mon absence et bénéficier d'un certain confort à l'hôpital m'ont permis de mieux traverser ce moment difficile. »

**Maliha**





**QUELS QUE SOIENT LES BESOINS ET LES ATTENTES DE CHACUN,  
NOUS SOMMES LÀ POUR Y RÉPONDRE ET TROUVER DES SOLUTIONS.  
CEUX QUI EN PARLENT LE MIEUX,  
CE SONT NOS ADHÉRENTS.**



## Chambre particulière

« Récemment, j'ai subi une intervention chirurgicale qui m'a immobilisée 10 jours à l'hôpital et, par confort, j'avais demandé une chambre seule. Dans le cadre de ma garantie Prévoir'Hospitalisation, je savais que je pouvais compter sur des allocations journalières qui viendraient diminuer ma facture. »

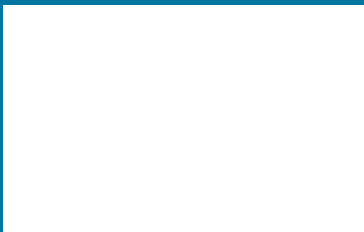
**Christina**



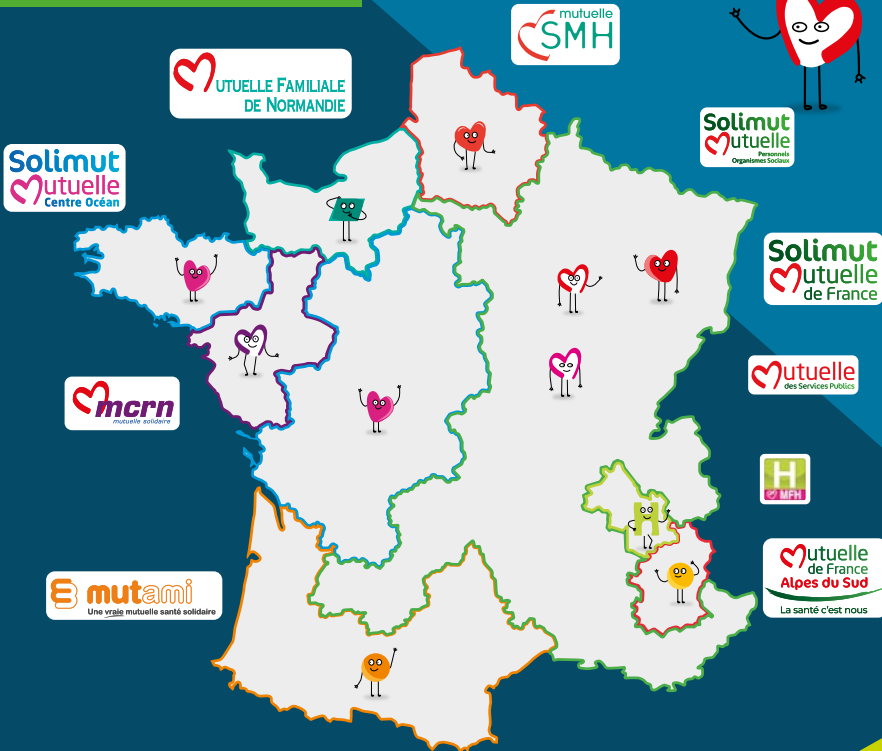
## Assistance aide à domicile

« C'est réconfortant de savoir que l'assistance hospitalisation est incluse dans ma garantie Prévoir'Hospitalisation. Ma convalescence sera plus sereine avec une aide à domicile durant et après l'hospitalisation. »

**Brigitte**



## NOS IMPLANTATIONS



Le produit présenté dans ce dépliant est distribué par les mutuelles de l'Union de Groupe Mutualiste Solimut Union, immatriculée au répertoire SIRENE n° 831 256 532, dont le siège social est au 315 rue de Vincennes-93100 MONTREUIL. Les mutuelles distributrices du produit sont les suivantes : MUTAMI (Sirene 776 930 677), Mutuelle Solimut Centre Océan (Sirene 181 343 249), SMH (Sirene 301 862 769), Mutuelle des Cheminés de la Région de Nantes (Sirene 314 785 546), Mutuelle des Services Publics (Sirene 782 825 368), Mutuelle de France Alpes du Sud (Sirene 782 416 127), Mutuelle Familiale de Normandie (Sirene 304 380 228), Solimut Mutuelle Personnels des Organismes Sociaux (Sirene 431 282 581), Mutuelle de France des Hospitaliers (Sirene 3977 42 988). Ces mutuelles distribuent pour le compte de la Mutuelle, organismes soumis au livre II du code de la mutualité, Solimut Mutuelle de France (SMF), mutuelle immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° 383 143 617 dont le siège social est situé au Castel Office, 7 quai de la Joliette, 13002 Marseille. SMF est affilié à Solimut Mutuelles de France - Union mutualiste de groupe, immatriculée au répertoire Sirene 539 793 885 et dont le siège social est situé au 315 Rue de Vincennes-93100 Montreuil. L'ensemble de ces mutuelles et Unions sont régies par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité et au contrôle de l'Autonté de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest, CS 92459, 75943 Paris). Document non contractuel à caractère publicitaire. Credit photo : Fotolia, iStock, Shutterstock, 123RF - Réalisation : [www.lesm.com](http://www.lesm.com) - Ne pas jeter sur la voie publique. Février 2020.

